



Évaluation du programme Fonds des services aux collectivités (FSC)

FAITS SAILLANTS

INTRODUCTION

Le programme Fonds des services aux collectivités (FSC) a été créé en 1985 dans le but de favoriser un échange bilatéral entre le milieu universitaire et les organismes d'action communautaire autonomes. Cela se traduit par un transfert de l'expertise développée par les parties et une coconstruction de connaissances sur des modes de transfert entre les parties afin d'aider les organismes d'action communautaire dont la mission est d'améliorer la santé et le bien-être des collectivités qu'ils servent. La présente évaluation documente la conformité opérationnelle, la pertinence et l'efficacité du programme.

L'évaluation présentée dans ce rapport couvre la période entre 2009-2010 et 2018-2019 et a été réalisée par la Direction de l'évaluation de programmes et du bureau de projet (DEPBP), conformément au cadre d'évaluation validé par la direction responsable du programme et par le comité d'évaluation, lequel cadre a été transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en 2020.

MÉTHODOLOGIE

La collecte de données a été faite selon une stratégie multiméthode (sondages, entrevues, données administratives et revue documentaire) faisant appel à de multiples répondants (chercheurs et organismes financés, administrateurs du FSC dans les universités, membres du comité d'évaluation des projets, direction du programme).

Quatre entrevues ont été réalisées entre août et septembre 2021 auprès de trois universitaires, de membres du comité d'évaluation des projets et d'une personne de la direction de programme. Le questionnaire a permis de collecter des informations auprès des chercheurs et organismes dont les projets ont été acceptés, avec un taux de réponse de 48 % pour les chercheurs, de 20 % pour les représentants d'organismes et de 38 % pour les administrateurs.

La revue documentaire a consisté à rechercher, dans la documentation existante, les informations pertinentes en lien avec le sujet d'évaluation et susceptibles de répondre aux questions d'évaluation. Les rapports d'activités, rapports financiers et redditions de comptes consultés dans le cadre de cette revue documentaire ont fourni plusieurs éléments intéressants. L'information obtenue a été traitée à partir d'une grille d'analyse préalablement établie, pour compléter les données collectées sur les questions concernant la pertinence de l'intervention. L'analyse de ces données a permis de répondre aux questions d'évaluation et de présenter des résultats.

Les limites observées au cours de cette collecte sont essentiellement liées au faible nombre de personnes interrogées.

RÉSULTATS

Les résultats observés en lien avec les quatre questions d'évaluation sur la conformité, la pertinence et les effets du programme sont les suivants :

► Conformité opérationnelle

Les analyses réalisées permettent de soutenir que, globalement, toutes les activités de mise en œuvre sont appropriées et conformes aux conditions prévues.

► Pertinence

Le FSC est pertinent et permet de répondre aux besoins des universités et des organismes d'action communautaire par la mise en œuvre de 63 projets qui contribuent à la réalisation de la mission sociale des universités et à répondre aux besoins en connaissances des organismes d'action communautaire.

► Efficacité

Le FSC permet un échange bilatéral entre chercheurs et organismes et concourt à :

- intéresser les chercheurs aux besoins en informations et en connaissances des organismes d'action communautaire autonomes;
- rendre accessibles des connaissances universitaires pour les organismes d'action communautaire autonomes;
- améliorer les services des organismes d'action communautaire autonomes au profit de leurs collectivités à travers les projets financés;
- rapprocher les universités et les organismes d'action communautaire autonomes à travers les transferts de connaissances.

Cependant, certaines retombées persistent après les deux ans de réalisation des projets sans que cela puisse être documenté et mis à la disposition du Ministère.

CONCLUSION

Le mandat d'évaluation du programme des FSC, qui a été confié par la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires du MES, a permis de documenter la conformité opérationnelle, la pertinence et l'efficacité du programme. Les analyses montrent que le programme est mis en œuvre conformément aux règles établies, qu'il est pertinent et efficace, et qu'il entraîne des effets réels sur la réalisation de la mission sociale des universités et des organismes d'action communautaire.

En revanche, certaines recommandations sont formulées dans une perspective d'amélioration continue en vue de rehausser la performance du programme et de mieux répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.